Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 079-200069755-20250416-A202513-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A202513

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Affaires générales

OBJET : **Délégation de signature accordée à Madame Delphine PALLUAULT, Directrice de l'Animation du Territoire**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-9 ;

Vu le procès-verbal du conseil communautaire du 16 juillet 2020 au cours duquel Monsieur Fabrice MICHELET a été élu Président de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2024 portant délégation de signature aux membres de la Direction Générale de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu l'organigramme des services ;

Considérant l'intérêt pour faciliter la gestion des affaires communautaires d'accorder délégation de signature aux responsable(s) des services opérationnels ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° A2022AJ04 du 30 mars 2022 portant délégation de signature accordée à Monsieur Stéphane MOYNARD, Directeur de l'Animation Sportive, est abrogé.

Article 2 : L'arrêté n° A2022AJ04 du 30 mars 2022 portant délégation de signature accordée à Madame Delphine PALLUAULT , Directrice de l'Animation du Territoire, est abrogé.

Article 3 : Sous la surveillance et la responsabilité du Président, délégation de signature est accordée à Madame Delphine PALLUAULT, Directrice de l'Animation du Territoire, en toutes circonstances dans son domaine d'intervention (Animation du territoire et animation sportive), pour la signature des :

- Documents financiers :

  - Bordereaux de mandats et de titres dans le cadre du Budget Principal et des budgets annexes,

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 079-200069755-20250416-A202513-AU

- Certificats administratifs ayant trait à l'annulation ou réduction partielle ou totale d'un titre ou d'un mandat, au reversement de cautions aux entreprises et aux paiements d'avances sur marché,
- Courriers relatifs à une suspension de délai de paiement et au rejet d'une facture,
- Procès-verbaux de contrôle de régie.

- Commande publique :

- Bons d'engagement et pièces contractuelles sur simple consultation de moins de 10000 € HT ou après notification des marchés et accords-cadres à l'issue des procédures relatives aux règles de la commande publique (MAPA ou procédures formalisées),
- Ordres de service destinés aux prestataires de service et aux entreprises,
- Décisions concernant l'agrément ou le rejet des candidatures, le rejet des offres irrégulières inappropriées inacceptables ou anormalement basses des marchés ou accords cadre inférieurs à 90 000 € HT.

- Documents administratifs :

- Courriers ayant un simple caractère informatif et ne faisant pas grief,
- Notifications d'actes administratifs,
- Ordres de missions, congés et autorisations d'absence des agents de la Direction de l'Animation Sportive et de l'Animation du territoire,

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine PALLUAULT en ce qui concerne la Direction Animation Sportive, la présente délégation de signature est octroyée à Monsieur Ismael RAUTURIER, Chef de service de la Base de plein air du Lambon, pour la signature des actes mentionnés ci-dessus.

Article 5 : Le délégant exerce sa compétence concurremment avec les délégués.

Article 6 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes Mellois en Poitou est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du département des Deux Sèvres, publié en ligne et notifié aux intéressés.

Article 6 : Ampliation adressée au :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
23 avr. 2025

Fabrice MICHELET

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 24/04/2025
ID : 079-200069755-20250416-A202513-AU

mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....
Signature :

Notifié le .....
Signature :